MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet de 17 ombrieres (abris volailles) avec couverture photovoltaique sur un parcours de volaille en agriculture biologique.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: LAUNAY QUENTIN

Raison sociale: EARL Launay Quentin

N° SIRET: 89282591000011

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: Launay

Prénom(s): Quentin

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction de 17 ombrieres avec couverture photovoltaique. Elles seront implantees sur un parcours existant destine a la production de poulettes futures pondeuses en agriculture biologique. Ce site est soumis a Enregistrement au titre des installations classees (ICPE) et a ete cree en 2021, date d'installation de Mr. LAUNAY. Le parcours represente un total de 3.52 ha. L'unite fonciere est de 78 567 m² et le projet porte sur 35 200 m² soit une partie du parcours du poulailler. Il y a un poulailler existant et un tracker d'une hauteur maximale de 11.20 m et a plat de 7 m. Il y a aura 17 ombrieres couvertes avec 85 panneaux photovoltaiques chacune pour une taille de 19.6 X 9.7 metres. Les panneaux sont des TRINA bifaciaux 500 Wc. Les ombrieres mesureront 3 metres au plus bas et 5 metres au plus haut. Le parcours est deja pourvu de beaucoup d'arbres. La parcelle peut difficilement en accueillir davantage. Un projet de plantation est tout de meme prevu pour pallier les eventuelles pertes durant la croissance de ces arbres encore jeunes. La vegetation est composee d'essences locales. Les elements physiques du projet sont decrits dans les plans transmis. Le projet doit justifier sa compatibilite avec la reglementation sur l'agrivoltaisme, la justification est

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est double : 1) Amelioration du bien-etre animal : Les parcours sont arbores afin d'encourager leur exploration par les volailles qui craignent la predation. L'ombrage et l'effet couverture des arbres les protegent et leur permet de s'aventurer plus loin des batiments. Ils permettent egalement d'augmenter le confort lors des chaleurs estivales et d'eviter la predation. En revanche, ceci n'est pas suffisant. La presence des ombrieres permettra d'augmenter la couverture et l'ombrage sur les parcours ce qui favorisera une exploitation complete de ces derniers par les animaux. 2) La production d'energie renouvelable : Les ombrieres permettront de produire de l'energie solaire et de participer a la realisation des objectifs de la loi de transition energetique pour la croissance verte. La puissance totale maximale installee sera de 722.5 kWc. L'energie produite sera entierement injectee dans le reseau et revendue. La production annuelle escomptee est de 876 190 kWh.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consisteront en l'implantation de 23 ombrieres avec pose de panneaux photovoltaiques en couverture sur les parcours de la SCEA. Apres la reception des autorisations administratives necessaires les travaux se derouleront comme suit : 1) Etude preparatoire (2 mois) : Reperage des reseaux existant, etudes sol et structure 2) Fondation (1,5 mois) : Realisation des tranchees pour le passage des cables, mise en place des fourreaux et rebouchage des tranchees. En fonction des etudes realisation des fondations (fouille, plot ou pieu visse). 3) Livraison et montage de la charpente avec pose des panneaux (2 a 3 mois) 4) Pose des onduleurs, raccordement electrique et passage des cables (2 semaines) 5) Essais de fonctionnement de la centrale (2 jours) L'ensemble des travaux seront des travaux d'assemblage de charpente prefabriquee (Cf annexe 2 et 4). Il n'y aura pas de travaux de soudure, ni d'etancheite. Les eventuels travaux de decoupe feront l'objet d'un permis feu et un extincteur sera present sur site. Si decoupe il y a, elle sera realisee hors parcours volaille dans une zone a distance. Le mode de construction des fondations privilegiera la mise en oeuvre de pieux visses par moyen mecaniques legers (Cf annexe 3). L'assemblage des longueurs de pieux se fera sur site de facon manuelle lorsque les caracteristiques mecaniques du sol le permettront. Des fondations en beton prefabrique (en atelier ou usine a l'exterieur) pourront etre mises en place lorsque la nature du sol sera moins favorable. Les platines des poteaux y seront fixees mecaniquement. Le montage de la charpente metallique et des panneaux photovoltaiques des ombrieres sera realise par assemblage mecanique par quincaillerie (Cf Annexe 4). Aucune

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Phase d'exploitation : Pendant cette periode, une maintenance aura lieu qui sera d'une a deux fois par an et inclura le nettoyage des panneaux solaires. L'intervention sera realisee de facon a eviter la contamination par le port de combinaisons de protection et de masques. La vegetation presente et qui sera plantee seront entretenues par l'eleveur. Les plus proches des ombrieres qui sont susceptibles de faire de l'ombre devront etre maintenus a une hauteur maximale qui correspond au cote de l'ombriere auquel ils font face (3 ou 5 metres). Les arbres qui ne pourront pas etre tenus a cette hauteur auront ete evites dans la mesure du possible et deplaces lors des travaux en dernier recours. Il n'y a pas de consigne particuliere pour les autres elements de vegetalisation. Le projet prevoit des armoires et onduleurs positionnes en exterieur de sorte que, lorsque qu'un incendie se declare, les eaux d'extinction seront cantonnees en limite de terrain. La topographie du terrain a fait l'objet d'une analyse des points hauts et des points bas afin d'estimer les zones d'ecoulement des eaux d'extinction d'incendie (Cf plans joins). Une reflexion sera portee sur la limitation des surfaces de sol impactees par les zones d'ecoulement des eaux d'extinction. Un plan d'action sera defini pour le nettoyage du sol et l'evacuation des eaux d'extinction s'il y a un incendie. Le projet prevoit deja des surfaces de terrain de reserves permettant de deplacer les volailles et de garantir la continuite du parcours et limiter les consequences sur l'elevage (Cf plans joins). Demantelement (1 mois) : La centrale a une duree minimale d'exploitation qui se terminera en 2047 et peut etre prolongee jusque 2067. A la fin du premier bail de 30 ans, l'exploitant agricole aura le choix entre : conserver et exploiter la centrale,

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration prealable de travaux (DP)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface d'emprise au sol par ombrieres Surface d'emprise au sol totale du projet Hauteur a l'egout (point bas) Hauteur au faitage (point haut) Puissance installee Production annuelle	(190, m²) (3230, m²) (3, m) (5, m) (722.5, kWc) (876190, kWh)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1 Voie : La Tremblais

Lieu-dit :

Localité : 1 La Tremblais 44310 La Limouziniere

Code postal : 44310 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 1°37'32"O Lat. : 47°0'6"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme de la commune de La Limouziniere Zone Agricole

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	- Les trois ZNIEFF de type I les plus proches sont : Foret de Touvois et de Rocheserviere, Vallee de la Logne et de ses affluents (1.6 km); Lac de Grand-Lieu (5 km); Bocage relictuel de la lande a St Colomban (7 km) - La ZNIEFF de type II la plus proche est "Foret de Machecoul" a 6.5 km.
En zone de montagne ?	☐	☑	Il n'y a pas de zone de montagne proche du projet.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	Il n'y a pas d'arrete de protection sur la zone concernee.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	Il n'y a pas de littoral proche du projet.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	Il n'y a pas de parc naturel quelconque dans la zone du projet. Les premiers sont a plus de 40 km.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Le bien inscrit le plus proche est "Le Logis de la Touche" a 2 km.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Il n'y a pas de zone humide repertoriee sur la zone du projet, Cf Annexe 5.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Le perimetre de captage le plus proche est celui de la nappe de Maupas a 2 km du projet.
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le site Natura 2000 le plus proche est celui du Lac de Grand-Lieu a 5 km du projet.
D'un site classé ?	☐	☑	Le bien inscrit le plus proche est "Le Logis de la Touche" a 2 km.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Phase de travaux : Prelevements sur le reseau existant de l'exploitation selon les besoins. Phase d'exploitation : Pendant l'exploitation, le projet n'engendrera pas de prelevement, les ombrieres ne sont pas raccordees en eau et n'en n'ont pas besoin pour fonctionner. Un lavage annuel est prevu, l'eau utilisee proviendra d'une cuve integree au camion de nettoyage.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Il n'y a pas de drainage sur le site et il n'y en aura pas avec le projet. Des fondations de 50 cm de profondeur (sol peu profond) et de 2.5 m (sol profond et passage en pieux visse ou battu) seront mises en place pour installer les ombrieres (Cf annexe 2).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	La construction necessite l'utilisation des materiaux suivants: - Acier galvanise pour la structure et les pieux - Cellules photovoltaiques avec un cadre en aluminium assemblees avec un systeme de fuyard ne necessitant pas de bac acier.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Il n'y a pas de materiaux preleves et retires de la parcelle. Un leger travail de remblais et deblais est prevu avec la terre vegetale qui sera manipulee du fait des travaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Il n'y aura pas de prelevement supplementaire d'eau potable a l'issue du projet. Le projet ne genere par d'eaux souillees a destination du systeme d'assainissement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Les structures des ombrieres sont fixees au sol via des pieux visses sans beton (Cf Annexe 3). Des d'engins a faible nuisances sonores seront utilises. Il sera privilegie des engins de type Chariot manuscopique avec pneu afin de limiter l'impact des traces sur le sol. Les nacelles pour le montage seront electriques. L'eau de pluie passe a travers les ombrieres photovoltaiques (Cf annexe 4) et
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le projet prend place sur une parcelle agricole mais permet la continuite agricole tout en produisant de l'energie solaire (Cf Annexe 1) : - Le projet prend place sur un parcours existant - Les dimensions des combrieres permettent le broyage de l'herbe comme cela est deja fait aujourd'hui. Le tracteur utilise mesure 2 m de hauteur et peut circuler largement en-dessous des
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	Il n'y a pas de zone inondable proche de la zone du projet. La zone est concernee par un risque sismique modere. Les calculs de structure sont realises en prenant en compte le risque sismique de la zone.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Phase de travaux : Il n'y aura pas d'animaux de presents sur les parcours. Les phases de travaux seront realisees en coordination avec l'activite d'elevage entre deux bandes d'animaux. Cela permettra de ne generer aucune
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	Il y aura un pic de trafic lors des differentes phases de travaux qui sera limite au maximum en groupant les deplacements. En phase d'exploitation, il y aura un a deux deplacements par an minimum pour la maintenance de la centrale et quelques deplacements de depannage peuvent avoir lieu.
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Phase de travaux : Des engins mecaniques seront necessaires (chariot manuscopique et pelle mecanique sur pneu) ainsi que des outils portatifs. Leur utilisation sera limitee en journee entre 8h30 et 17h30 maximum
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	Phase de travaux : Des engins mecaniques seront necessaires (chariot manuscopique et pelle mecanique sur pneu) ainsi que des outils portatifs. Leur utilisation sera limitee en journee entre 8h30 et 17h30 maximum
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Phase de travaux : Les travaux de fondations et d'ossature seront realises sur des horaires evitant l'utilisation de projecteurs et les phares de vehicule. Le montage au plus tot se fait a partir de 8h30 le matin et la fin des travaux est
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	L'utilisation d'engins mecaniques est necessaire (chariot manuscopique, pelle mecanique sur pneu pour les travaux de tranchee). Les principales sources de rejets dans l'air sont donc issues de ces deux engins. Les outils portatifs seront electriques ainsi que les nacelles. Une estimation des consommations de carburant sera faite et il sera etudie la possibilite d'utiliser des engins a faible emission avec les entreprises. Une sensibilisation aupres
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	Les dechets produits seront stockes hors champs et tries via des big bag ou bennes fermes et evacues au fur et a mesure.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le projet sera implante en zone agricole sur une parcelle ou sont deja presents trois poulaillers et leurs parcours exterieurs. Le positionnement des ombrieres les unes par rapport aux autres permettra une meilleure integration du projet dans le paysage proche et lointain. La hauteur de 5.00 m au faitage et de 3.00 m a l'egout permet de limiter l'impact visuel du projet dans son environnement. La presence de haies, d'arbres permet de camoufler
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	La parcelle d'implantation du projet est un parcours avicole et le restera apres construction (conservation de l'usage initial du sol, Cf Annexe 1). La hauteur des combrieres est suffisante pour permettre l'entretien minimal de la parcelle lorsque les animaux ne sont pas presents (tracteur : 2m et ombrieres : 3m).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Sans objet

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est implante sur un parcours avicole existant qui est eloigne de toutes zones environnementales sensibles. Sa mise en place ne creee pas de nuisances supplementaires (eaux souillees, bruits, odeurs...). Le parcours gardera sa fonction apres la mise en place des ombrieres. Les animaux seront davantage proteges de la chaleur et des predateurs. Cela ameliorera le bien-etre animal tout en produisant de l'energie renouvelable. C'est pourquoi nous estimons que le projet de l'EARL Launay Quentin devrait etre dispense d'evaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Launay

Prénom Quentin

Qualité du signataire Exploitant

À Limouziniere

Fait le 09-07-2025

Signature du (des) demandeur(s)